

Économie

L'idée d'un guichet unique sur l'achat public innovant en santé fait son chemin

Publié le 09/09/15 - 17h40 - HOSPIMEDIA

Publié le 09/09/15 - 17h40 - HOSPIMEDIA - HOSPIMEDIA

Les récentes évolutions des marchés publics accordent une place importante à l'innovation. Cette dernière peine encore à bénéficier de la commande publique, acheteurs et entreprises semblent souvent perdus. D'où l'idée d'instaurer une plateforme nationale dédiée à l'achat innovant en santé.

Les nouvelles directives européennes sur les marchés publics, publiées en mars 2014, ont fait évoluer la boîte à outils réglementaire. Comme le précise l'ordonnance de juillet 2015 (lire ci-contre), l'objectif est de simplifier les procédures en regroupant sous un corpus juridique unique des textes réglementaires jusqu'à présent éparés, a rappelé Frédérique Cousin, directrice du département de la professionnalisation des achats des établissements publics de l'État lors des 2^{es} rencontres européennes de l'achat public d'innovation en santé organisées par le Réseau des acheteurs hospitaliers (Resah) ce 9 septembre. Au total, ce sont 40% de textes en moins qui sont prévus. Ces simplifications permettront aux acheteurs de se concentrer uniquement sur l'achat et non plus sur la manière de le passer, a-t-elle ajouté. Les textes européens, dont l'échéance de transposition est fixée à avril 2016, accordent également une large part à l'innovation. Il s'agit d'ailleurs de l'un des points clés de la transposition avec l'allotissement, les marchés à procédure simplifiée, le montant du chiffre d'affaires ou encore les partenariats d'innovation. Des points clés qui devraient se retrouver dans les deux décrets d'application — l'un concernera les marchés publics de la défense, l'autre ceux du secteur classique — prévus pour l'automne, a poursuivi Frédérique Cousin. Elle a aussi indiqué que 2% du volume des achats à l'horizon 2020 devront être dédiés aux partenariats innovation.

Vers une plateforme nationale des achats publics ?

Cette ordonnance et ces décrets d'application devraient permettre d'ouvrir une porte plus grande sur le secteur public aux entreprises innovantes. En effet, avec un potentiel annuel de 20 milliards d'euros (Md€), difficile pour les entreprises de faire une croix sur les achats hospitaliers, a souligné Jean-Lou Blachier, médiateur national des marchés publics. Pourtant, l'une des principales problématiques auxquelles elles sont confrontées reste de vendre l'innovation aux établissements de santé, a-t-il constaté. Dans son [rapport \(http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/mediation-des-marches-publics/pdf/RAPPORT_SANTE_-_Faire_de_la_commande_publicue_un_vrai_moteur_de_croissance_des_achats_hospitaliers_innovants.pdf\)](http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/mediation-des-marches-publics/pdf/RAPPORT_SANTE_-_Faire_de_la_commande_publicue_un_vrai_moteur_de_croissance_des_achats_hospitaliers_innovants.pdf) rendu en mai dernier consacré à ce sujet, le médiateur national des marchés publics donne des pistes pour faire bouger les lignes. Quinze recommandations (voir encadré) articulées autour de quatre axes y sont formulées "pour faire de l'achat hospitalier innovant un moteur pour nos entreprises". Jean-Lou Blachier a surtout identifié trois principales difficultés auxquelles se heurtent les entreprises innovantes. Elles ont trait à : l'accès au marché lié à un déficit d'information sur la commande publique et notamment pour faire connaître les solutions nouvelles à des acheteurs potentiels ; l'accès au marché et aux dispositifs d'accompagnement et de soutien ; l'accès au marché pour l'obtention des premiers contrats. Parmi ses recommandations, il propose notamment de "créer une plateforme nationale de l'achat public innovant en santé", qui s'imposerait comme une vitrine technologique pour les entreprises et un support d'expression des besoins des acteurs des secteurs médicaux et médico-sociaux "pour une meilleure rencontre de l'offre et de la demande". Une proposition qui semble avoir reçu l'assentiment des industriels.

Les solutions pour faire entrer les entreprises innovantes

Lors d'une table ronde, Catherine Jerosme, présidente du groupe thématique réglementation des marchés au

Syndicat national des industriels (Snitem), a rappelé que bien souvent les entreprises ne savent pas vers qui se tourner au sein des établissements de santé pour aborder le sujet de l'innovation. "*Il manque un guichet unique*", a-t-elle précisé. Nathalie Desnoyer, conseillère entreprises sciences de la vie à l'agence Paris région entreprises, a de son côté rappelé la difficulté pour les entreprises d'identifier leurs interlocuteurs mais aussi d'avoir connaissance de la procédure de passation des marchés. "*Si elles passent à côté du calendrier d'appels d'offres*", a-t-elle insisté, elles ne pourront pas faire valoir leurs innovations et devront attendre la prochaine échéance. Toutes deux, avec Béatrice Falise-Mirat, déléguée générale Medicen, ont donc plébiscité la mise en place d'une plateforme ou d'un guichet unique comme intermédiaire entre ces deux univers. Les centrales d'achats sont aussi identifiées comme des acteurs pouvant favoriser ce dialogue industrie-santé ainsi que les référents régionaux du programme Performance hospitalière des achats responsables (Phare). Nathalie Desnoyer a aussi évoqué la possibilité d'organiser des réunions mensuelles ou trimestrielles par exemple entre acheteurs et entreprises pour faire connaître les dernières innovations. Elle a aussi évoqué la possibilité de réserver 1% du budget achat des établissements de santé à l'innovation. Côté établissement, l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP), qui voit arriver beaucoup d'innovations, a mentionné la difficulté de faire le tri entre ce qui relève réellement d'une innovation et ce qui n'en relève pas. Elle a proposé de consacrer aussi une part du budget à l'évaluation de l'innovation. Une évaluation qui pourrait en outre servir à d'autres établissements de santé qui n'ont pas forcément les moyens d'en mener.

Les quinze propositions du médiateur des marchés publics

Dans son rapport "Pour faire de la commande publique un vrai moteur de croissance des achats hospitaliers", Jean-Lou Blachier a formulé avec son groupe de travail quinze recommandations, réparties en quatre axes :

- améliorer l'information des entreprises innovantes en santé pour faciliter leur accès à la commande publique : créer une plateforme nationale de l'achat public innovant en santé ; s'appuyer sur le référent innovation ; élaborer une cartographie des mesures et dispositifs de soutien et d'accompagnements des achats publics des entreprises en santé ; organiser une conférence annuelle sur les achats publics innovants en santé ;
- conforter les instruments d'une politique publique de l'innovation en santé pour accompagner l'émergence et la croissance des entreprises : mettre en place un parcours jalonné et accéléré d'accompagnement des start-up et entreprises innovantes en santé à fort potentiel ; soutenir les propositions faites dans le cadre des travaux du Comité stratégique de filière des industries et technologies de santé ; amener les grands établissements publics hospitaliers à s'impliquer davantage dans l'émergence et la croissance des entreprises innovantes en santé par la signature d'une convention commande publique individualisée ;
- fluidifier le passage de l'expérimentation à l'industrialisation de nouvelles technologies médicales par la commande publique innovante : promouvoir des modalités innovantes d'achat fondées sur un partage du risque ; développer un dossier de référencement unifié comme axe de simplification pour l'accès des entreprises aux appels d'offres hospitaliers ; mettre en place un dispositif spécifique pour les PME innovantes de santé pour favoriser leur accès aux marchés publics ; introduire un critère spécifique aux achats médicaux, lié à la santé publique dans les appels d'offres publics en santé ;
- professionnaliser les acheteurs publics : flécher les dotations innovations attribuées aux établissements publics hospitaliers ; renforcer la transparence de la commande publique innovante en santé ; professionnaliser les acheteurs publics en mutualisant les ressources et les compétences ; faciliter l'exploitation de toutes les flexibilités offertes par le cadre juridique des marchés publics relativement à la prise en considération de l'innovation.

Votre commentaire sera visible par l'ensemble des abonnés et publié en tant que :
Bérengère CHEA

Ecrivez votre commentaire...

Publier le commentaire

Les informations publiées par HOSPIMEDIA sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contacter HOSPIMEDIA (copyright@hospimedia.fr). Plus d'information sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par HOSPIMEDIA dans la rubrique droits de reproduction.

[Nous contacter \(http://www.hospimedia.fr/contact\)](http://www.hospimedia.fr/contact) [Mentions légales \(http://www.hospimedia.fr/mentions-legales\)](http://www.hospimedia.fr/mentions-legales)

[Haut de page \(#top\)](#)

L'info en continu :

- [Consultez les dernières actus \(http://abonnes.hospimedia.fr/\)](http://abonnes.hospimedia.fr/)
- [Suivez-nous sur Twitter !\[\]\(67ff022fd78f943b679992c2874bbfd1_img.jpg\) \(http://twitter.com/hospimedia\)](http://twitter.com/hospimedia)
- [Ajoutez notre fil RSS !\[\]\(042ea11c58a77088d3dd7150909adec0_img.jpg\) \(http://feeds.hospimedia.fr/actualite\)](http://feeds.hospimedia.fr/actualite)

Votre HOSPIMEDIA

- [Votre actu \(http://abonnes.hospimedia.fr/\)](http://abonnes.hospimedia.fr/)
- [Personnaliser mon actu \(http://abonnes.hospimedia.fr/personnaliser-mon-hospimedia\)](http://abonnes.hospimedia.fr/personnaliser-mon-hospimedia)
- [Mon compte \(http://abonnes.hospimedia.fr/mon-compte\)](http://abonnes.hospimedia.fr/mon-compte)

Les formats spéciaux

- [Dossiers \(http://abonnes.hospimedia.fr/dossiers\)](http://abonnes.hospimedia.fr/dossiers)
- [Reportages \(http://abonnes.hospimedia.fr/reportages\)](http://abonnes.hospimedia.fr/reportages)
- [Interviews \(http://abonnes.hospimedia.fr/interviews\)](http://abonnes.hospimedia.fr/interviews)
- [Enquêtes \(http://abonnes.hospimedia.fr/enquetes\)](http://abonnes.hospimedia.fr/enquetes)
- [Analyses \(http://abonnes.hospimedia.fr/analyses\)](http://abonnes.hospimedia.fr/analyses)

- [Fiches pratiques \(http://abonnes.hospimedia.fr/fiches_pratiques\)](http://abonnes.hospimedia.fr/fiches_pratiques)
- [Nominations \(http://abonnes.hospimedia.fr/nominations\)](http://abonnes.hospimedia.fr/nominations)
- [Chantiers \(http://abonnes.hospimedia.fr/chantiers\)](http://abonnes.hospimedia.fr/chantiers)
- [Agenda \(http://abonnes.hospimedia.fr/agenda\)](http://abonnes.hospimedia.fr/agenda)
- [JO & BO Santé \(http://abonnes.hospimedia.fr/jo-bo\)](http://abonnes.hospimedia.fr/jo-bo)

A propos d'HOSPIMEDIA

- [Présentation du service \(http://www.hospimedia.fr/service\)](http://www.hospimedia.fr/service)
- [Aide et support \(http://abonnes.hospimedia.fr/support\)](http://abonnes.hospimedia.fr/support)
- [Nous contacter \(http://www.hospimedia.fr/contact\)](http://www.hospimedia.fr/contact)
- [La rédaction \(http://www.hospimedia.fr/redaction\)](http://www.hospimedia.fr/redaction)
- [Charte éditoriale \(http://www.hospimedia.fr/charte-editoriale\)](http://www.hospimedia.fr/charte-editoriale)
- [Mentions légales \(http://www.hospimedia.fr/mentions-legales\)](http://www.hospimedia.fr/mentions-legales)
- [Droits de reproduction \(http://www.hospimedia.fr/mentions-legales#droits\)](http://www.hospimedia.fr/mentions-legales#droits)

Tous droits de reproduction et de diffusion réservés 2001/2015 - [©HOSPIMEDIA - L'actualité des territoires de santé \(http://www.hospimedia.fr/mentions-legales#droits\)](http://www.hospimedia.fr/mentions-legales#droits)